Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 12/02/2024
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20240209-lmc100000106788-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 12/02/2024
Retour préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024

24-B-0048

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU BUREAU

GRANDS ÉVENEMENTS - SOUTIEN A UN ÉVENEMENT METROPOLITAIN - LE SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE LILLE 2024 - SUBVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau ;

Dans le cadre du projet métropolitain mené en matière de Politique Sportive, il s'agit de poursuivre, par le biais des événements sportifs, les actions concourant au rayonnement national, européen et international de la Métropole par sa capacité d'innovation, sa richesse sportive et son vivre ensemble.

I. Exposé des motifs

Après le succès de l'édition 2023, la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme souhaite réitérer l'événement en plein centre-ville de Lille pour ainsi faire profiter les participants d'un parcours extrêmement propice à la performance le dimanche 17 mars 2024, et garantir un succès tant populaire que sportif. Les objectifs de cette édition sont d'accentuer la réussite des éditions précédentes, réussite sportive et populaire avec une augmentation du nombre de participants sur l'ensemble des courses proposées.

a. Description des objectifs

Ainsi, environ 11 000 participants sont attendus. Ces coureurs seront des Lillois, des habitants de la Métropole Européenne de Lille, des régionaux, des nationaux et aussi les meilleurs spécialistes mondiaux des distances.

Malgré la pluie et le froid en 2023, le semi-marathon a pulvérisé le record de participation avec plus de 9 000 coureurs dont des athlètes venus d'Europe, d'Afrique et même d'Asie qui se sont attaqués aux records mondiaux. Tel que l'éthiopien Yomif KEJELCHA vainqueur du 5 km en 12'50 : 2ème performance mondiale de tous les temps à 1 seconde du record du monde ; l'anglais Sam ATKINS a battu le record de Grande-Bretagne en 13'16 à 4 secondes du record d'Europe et la française Aurélane GEST a pulvérisé le record de France cadette du 5 km en 16'33.

Le parcours empruntera ainsi les plus belles artères de la ville : le boulevard de la Liberté, la rue Saint Sauveur et la rue Jeanne d'Arc qui feront du semi-marathon de

Lille, l'un des plus rapides du monde. Tout comme les 5 et 10 km qui permettront de nouveau faire exploser des records.

Le départ des courses :

- Semi-Marathon (label international) : Départ rue Saint Sauveur à 9h00 ;
- 10 km (label national) : Départ à l'intersection du Boulevard de la Liberté et de la rue Jeanne d'Arc à 11h15 ;
- 5 km : Départ au 235 Boulevard de la Liberté à 12h30 ;

L'évènement se veut le plus fédérateur possible en permettant à tous de participer ou d'encourager les coureurs. Ainsi, la Ligue va mettre en œuvre un plan de communication large : communication sur leur site internet, dans la presse locale et spécialisée, sur les réseaux sociaux, sur les panneaux d'affichage dans les communes, ainsi qu'une campagne d'e-mailing auprès de leurs réseaux.

La Ligue poursuit son engagement en faveur d'un évènement plus éco responsable avec la récupération par les bénévoles des bouteilles d'eau vides données sur les points de ravitaillement afin que celles-ci soient recyclées dans l'usine de recyclage locale située à Lesquin, permettant de fabriquer de nouvelles bouteilles.

Par ailleurs, l'organisateur prévoit plusieurs animations le long du parcours, la MEL contribuera à certaines d'entre-elles.

b. Modalités du partenariat

Il est proposé de reconduire le partenariat 2023 et d'allouer une subvention à hauteur de 40 000 Euros. Le budget prévisionnel de cet évènement est de 238 500 euros et se décompose de la façon suivante :

• Région des Hauts-de-France	20 000 €
• MEL	40 000 €
• Ville de Lille	36 000 €
• Département du Nord	7 500 €
• Prestations de services (mécénat, sponsors, entrées)	135 000 €

En complément, la MEL apportera son soutien en communication, animations et visibilité afin de contribuer au caractère festif et fédérateur de l'événement, et de le promouvoir largement. La MEL soutiendra également l'organisateur sur le volet de l'éco-responsabilité en mettant à disposition des agents de médiation chargés de délivrer au public des messages liés à la propreté et aux gestes de tri lors de l'évènement, et en mettant à disposition le « pack grands évènements » comprenant des bacs de tri et affichage associé, un guide pratique sur la gestion des déchets, ainsi qu'un stand de sensibilisation à la gestion des déchets. Ce soutien sera conditionné à

l’engagement de l’organisateur de mettre en œuvre des actions de réduction de leurs déchets.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

1) De soutenir le projet "Semi-Marathon de Lille 2024" ;

2) D’autoriser une subvention d’un montant maximal de 40 000 € pour soutenir le projet repris à l’alinéa précédent ;

3) D’autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme ;

4) D’imputer les dépenses d’un montant maximal de 40 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ